

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021**

2021-003 Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 7 décembre 2020 tels que présentés.

2021-004 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2020 à 19h30 tels que présentés

2021-005 Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2020 à 19h45 tels que présentés

2021-006 Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 14 décembre 2020 à 20h00 tels que présentés

2021-007 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 21 décembre 2020 à 19h30 tels que présentés

4. 2021-008 ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES
Période 12**

9167-6858 QUÉBEC INC.	débarqué la souffleuse	953	C2102185	229,95
9167-6858 QUÉBEC INC.	PIERRE 0 5/8	952	C2102185	286,72
9167-6858 QUÉBEC INC.	faire quai chargement	957	C2102185	1 103,76
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BALAY	1594089	C2102186	8,04
ANGÉLINE ANCTIL	conciergerie déc 2020	déc 2020	C2102187	52,50
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE DÉC 2020	170647	C2102188	2 416,15
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	SER 1ERE LIGNE 9.12-20A9-12-21	48783	C2102189	694,17
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	HUILE MOTEUR JCB	746151	C2102190	96,27
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	OUTILS CLÉ 3/4	746558	C2102190	9,99
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	OUTILS CLÉ	746559	C2102190	49,33
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE	FC00255535	C2102191	7,22
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CONTRE ECROU JCB	FC00256068	C2102191	9,57
DICKNER INC.	FOURNITURE BOULON	31074689	C2102192	5,75
DICKNER INC.	ECROU BOULON JCB	31075109	C2102192	17,33
DICKNER INC.	GRAISSE, URETHANE ELEMENT	31075104	C2102192	45,56
DICKNER INC.	FOURNITURE BOULON ECROU	31075170	C2102192	21,34
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	202003322595	C2102193	20,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUE	631602288438	L2000102	138,21
HYDRO-QUÉBEC	élec 29 rue de la rivière	695502456135	L2000103	365,75
HYDRO-QUÉBEC	élec 2236, rue principale	664002497510	L2000104	380,15
DÉPANNEUR IRVING	DIESEL JCB/ CAMION SERV DÉC20	266120	C2102194	2 208,84
DÉPANNEUR IRVING	ESS.+DIESEL TRACT DÉC 2020	266121	C2102194	884,25
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	273177	L2000105	263,03
L'HIBOU-COUP INC.	CERFICAT CADEAU DÉC 2020	DÉC 2020	M2002184	125,00
MARIO POULIOT	REMB CERTIFCAT CADEAU	13534	M2002183	200,00
MRC DE LA MITIS	MISE A JOUR ROLE	37739	C2102195	1 078,16

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021**

MRC DE LA MITIS	LIT CAMP SÉCURITÉ CIVILE	37760	C2102195	1 133,87
MRC DE LA MITIS	PROJET 9070-009 TECQ	MRC	C2102195	119,75
MRC DE LA MITIS	PROJET 9070-009 TECQ	37777	C2102195	35,06
MRC DE LA MITIS	PROJET 9070-008 TECQ	37776	C2102195	231,00
MRC DE LA MITIS	heures inspection oct nov	37812	C2102195	1 491,01
MRC DE LA MITIS	prjet 9070-20-06 tecq 2019-23	37832	C2102195	115,50
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	INFO FOURNITURE	DÉCEMBRE 2020	C2102196	81,94
PUBLILUX INC.	insc annuelle	202113262	C2102197	57,43
RESTO HYDRAULIQUE INC.	BOLT MÉTRIQUE	79630	C2102198	11,27
RREMQ	RREMQ DÉC 2020	DÉC 2020	L2100001	365,18
SERVICE GABOURY	CONNECTION ÉLEC. BOITE A SEL	11969	C2102199	281,69
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	URÉE X6	702-422622	C2102200	81,82
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	URÉE JCB	702-423344	C2102200	32,17
VILLE DE MONT-JOLI	crédit vente eau 2019	19930	C2002182	- 7 444,73
VILLE DE MONT-JOLI	vente d'eau 2020	20409	C2002182	22 058,52
VISA AFFAIRES DESJARDINS	fourniture de bureau	20-12-04	L2100002	17,29
VISA AFFAIRES DESJARDINS	housse siege f-250	12-03-2020	L2100002	68,97
VISA AFFAIRES DESJARDINS	timbres média poste	2020-12-03	L2100002	245,97
VISA AFFAIRES DESJARDINS	URÉE X6	9705680	L2100002	105,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2020-12-17	L2100002	26,12
VISA AFFAIRES DESJARDINS	BOLT WASHER JCB	9705866	L2100002	171,31

30 003.29 \$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 14 employés	16 748.68\$
Total des factures :	30 003.29\$
Totaux salaires et compte du mois :	46 751.97\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	17 085.88\$
Salaires payés :	16 748.68\$
Reste à payer :	12 917.41\$

5. 2021-009

ADOPTION RÈGLEMENT 2020-06
RÈGLEMENT 2020-06

Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, de la cueillette des matières résiduelles et inspection et ramonage de cheminée et la vidange de fosse septique

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Sylvain Claveau, à la séance régulière du conseil, du 7 décembre dernier, (résolution 2020-252);

Attendu que le dépôt a été fait à la séance extraordinaire le 14 décembre 2020 par Monsieur Yann-Érick Pelletier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse \$300 pour chaque unité d'évaluation (art. 252, chap. F 2,1), le compte est alors

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second le 31 mai, le troisième le 31 juillet et le quatrième versement le 30 septembre.

Article 2 Les prescriptions de l'article 1 et 2 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à 60 jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

Article 3 Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe à l'évaluation sera la suivante pour l'année 2021 :

Taxe foncière générale :	371 137\$
Sûreté du Québec :	40 566\$
Service de sécurité incendie :	53 081\$
Immobilisation	8 502\$
Total :	473 286\$

Article 4 Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2021 ;

Article 5 Le taux de la taxe générale est fixé à **0.86\$**/100\$ d'évaluation, le taux de la taxe pour la Sûreté du Québec est fixé à **0.094\$**/100\$ d'évaluation et le taux pour le service incendie est fixé à **0.123\$**/100\$ d'évaluation et pour l'ensemble d'immobilisation du réseau le taux est de **0.0203\$**/100\$ d'évaluation. Le tout, en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour un total de **1.0973\$**/100\$ d'évaluation.

Article 6 Le tarif de compensation pour la cueillette des matières résiduelles et de la récupération et matières organiques est fixé de la façon suivante :

<u>Résiduelles et récupération</u>		<u>Matières organiques</u>	
Résidence :	238.00\$	Résidence,ferme	20.00\$
Chalet :	119.00\$	Chalet	10.00\$
Commerce :	333.00\$		
Ferme :	318.00\$		
Logement :	476.00\$		
Conteneur ICI (pavillon, garage)	1 200.00\$		

Article 7 Le tarif de compensation pour l'aqueduc et l'égout est fixé de la façon suivante :

Résidence = 1 unité :	1 270.47\$
Pavillon = 5 unités	
Garage = 2 unités	
Logement = 1 unité plus .75 par appartement supplémentaire	
Duplex = 1.75 unité	
Terrain vacant ayant un branchement de service :	222.15\$

Article 8 Le tarif de licence pour chien est fixé au coût de 10.00\$ annuellement.

Article 9 Le tarif du service d'inspection et ramonage de cheminée est imposé et prélevé de tout propriétaire ou occupant d'un immeuble muni d'une cheminée, situé sur le territoire de la municipalité. Ledit tarif étant ainsi imposé pour couvrir les dépenses inhérentes à l'inspection et au ramonage obligatoire des cheminées devant être fait par un maître-

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021**

ramoneur au moins une fois l'an. Le tarif pour l'année 2021 est de 26.95\$ à l'utilisateur du service seulement selon la liste reçue. Les contribuables payent le service en 2021 pour le service exécuté de l'année 2020.

Article 10 Le tarif pour la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et les puisards pour le secteur de 300 m du Lac du Gros Ruisseau comme mentionné au Règlement 2017-02. Le tarif de compensation pour la gestion, la vidange des boues des fosses septiques et des puisards sont fixés à :

Vidange une fois par année :	225.20\$
Vidange une fois tous les deux (2) ans :	112.60\$
Vidange une fois tous les quatre (4) ans :	56.30\$
Puisard aux abords du Lac du Gros Ruisseau :	225.20\$

Article 11 Le tarif pour la compensation pour le remboursement du règlement d'emprunt 2019-02 décrétant une dépense de 19 804\$ et d'un emprunt de 19 804\$ pour des travaux en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales (chapitre c-47.1). Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement capital des échéances annuelles de l'emprunt. Il est par la présente aux fins d'acquitter les dépenses sur une période de 10 ans. Le montant de cette compensation pour le propriétaire des lots suivants : 4 371 294, 4 371 576 et 4 371 59, du matricule 5581 52 5252 est fixé au montant de 2 501\$ capital et intérêt pour l'année 2021.

Article 12 Le taux d'intérêt est fixé annuellement par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Article 13 Le présent règlement annule tout autre règlement relatif à ce sujet.

Article 14 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis de motion :	7 décembre 2020
Présentation de projet :	14 décembre 2020
Adoption :	11 janvier 2021

6. 2021-010 **FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS COMPTES EN ARRÉRAGES DUS À LA MUNICIPALITÉ**
Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fixe son taux d'intérêt pour les arrérages de taxes et de comptes à recevoir à 15% pour l'an 2021.
7. 2021-011 **AUTORISATION DE PAIEMENT-BOSSÉ & FRÈRE INC.**
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 1020701 à Bossé & Frère inc. pour le 2^e versement pour la location du JCB au montant de 9 581.25\$ taxes incluses.
8. 2021-012 **AUTORISATION DE PAIEMENT-COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture CVI000919 pour le soutien technique annuelle 2021 de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) au montant 3 518.24\$ taxes incluses.
9. 2021-013 **DEMANDE PROJET ÉTUDIANT-EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage fasse une demande à emploi été Canada 2021 pour un projet étudiant pour le terrain, pour 2 postes d'animateurs de terrain de jeux à 40 heures semaines sur 7 semaines 28 juin au 13 août 2021. Et nomme la directrice à remplir le formulaire et à signer les documents requis au nom et pour la municipalité.

10. 2021-014

VERSEMENT-CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERT'ACTION

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage verse une contribution financière de 1000\$ au comité de Développement Durable Concert'Action Lepageois pour la soutenir dans les démarches des projets pour l'ensemble de la municipalité.

11.

AFFAIRES NOUVELLES :

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. 2021-015

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, déclare la clôture de l'assemblée à 20h11.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, directrice-générale
et sec.-trés. DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20 h00 en Messenger et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire